

Chanteloup, le 27 octobre 2023

**Objet :      Dossier subventions 2024  
                  Moyens matériels & financiers**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons ce jour que le dossier de demande de subventions 2024 destiné à toute association qui sollicite **des moyens financiers ou matériels** auprès de la commune de Chanteloup est disponible en téléchargement sur le site de la Mairie dans l'onglet « Sport, culture et vie associative » / « Documents relatifs à la vie associative » ou au format papier sur simple demande en mairie, et le restera jusqu'à la date limite de dépôt des demandes.

Il concerne non seulement le financement d'un projet associatif (investissement, actions d'animation, de formation ou de toute autre nature liés à la vie de la commune) mais également les dotations en moyens matériels tels que la mise à disposition de locaux communaux pour l'exercice des activités de votre association ou pour le stockage de votre matériel. Ainsi, nous vous invitons à le compléter et à nous le retourner, **que votre demande soit financière ou matérielle**. Nous insistons sur le fait que **toute association ou section qui ne déposerait pas de dossier complet pourra se voir refuser la mise à disposition d'un local pour son activité ou son stockage** pour la saison 2024-2025.

Quelques rappels sur les nouveautés de l'an dernier :

- chaque section de l'US doit déposer son propre dossier ;
- nous avons prérempli les catégories pour les dépenses et recettes dans le bilan financier de l'exercice écoulé et dans le budget prévisionnel. Nous vous remercions d'utiliser ces catégories.

Pour cette année, une nouveauté également :

- pour les associations fonctionnant avec un système d'adhésions, merci d'indiquer le nombre d'adhérents avec distinction Chanteloup/hors Chanteloup ;
- pour les associations ne fonctionnant pas avec un système d'adhésions et organisant des spectacles, merci d'indiquer le nombre de personnes présentes à vos spectacles.

Vous devez déposer votre dossier en Mairie ou le retourner par mail à [mairie@chanteloup35.fr](mailto:mairie@chanteloup35.fr) **au plus tard le 31 janvier 2024** avec l'ensemble des pièces requises.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Je reste bien entendu disponible pour répondre à vos questions et vous apporter toutes les précisions que vous jugerez utiles pour compléter cette demande de subvention.

En attendant de vous retrouver très bientôt.

**Hervé Bovi**